



Convention sur la diversité biologique

Distr. : Générale
22 septembre 2026
Français
Original : anglais

Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

Dix-septième réunion

Erevan, 19-30 octobre 2026

Point 18 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Autres questions scientifiques et techniques liées à la mise en
œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-
Montréal : biodiversité et changements climatiques**

Rapport d'étape sur les activités concernant la biodiversité et les changements climatiques**

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa recommandation [27/3](#), l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a prié la Secrétaire exécutive d'inviter les secrétaires exécutifs des autres conventions de Rio, ainsi que la présidence actuelle et la présidence entrante des Conférences des Parties aux trois conventions de Rio, à collaborer à l'organisation d'échanges d'informations techniques pour examiner plus avant les options permettant de renforcer la coopération, la cohérence des politiques et les synergies entre les conventions de Rio. L'Organe subsidiaire a en outre demandé l'élaboration d'une feuille de route à plusieurs niveaux comprenant des mesures à court terme, à moyen terme et à long terme, y compris une étude cartographique pour aider à identifier des mesures concrètes sur les principales options permettant de renforcer la cohérence des politiques énoncées dans le document [CBD/SBSTTA/27/4](#), ainsi que les lacunes et chevauchements possibles dans les politiques nationales et internationales existantes et dans les organes de coordination existants traitant de la mise en œuvre des conventions de Rio.

2. De plus, au paragraphe 2 de cette même recommandation, l'Organe subsidiaire a prié la Secrétaire exécutive d'inviter les Parties, les autres gouvernements, les organisations compétentes, les peuples autochtones et communautés locales, les organisations de femmes et de jeunes, la société civile et d'autres observateurs à contribuer à un examen par des pairs d'un supplément élargi actualisé aux Lignes directrices facultatives pour la conception et la mise en œuvre efficace d'approches écosystémiques en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe naturelle, et de mettre le document révisé à la disposition des décideurs, pour examen par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion.

3. En réponse au paragraphe 6 de la recommandation [27/3](#), le Secrétariat a organisé quatre échanges d'informations techniques, établi une étude cartographique pour déterminer les mesures concrètes à prendre en vue d'améliorer la cohérence des politiques, et élaboré une feuille de route à plusieurs niveaux comprenant des mesures à court terme, à moyen terme et à long terme. L'étude

* [CBD/COP/17/1/Rev.1](#).

** Le présent document est publié sans avoir fait l'objet d'une révision formelle.

cartographique intègre les contributions et les propositions faites par les participants aux quatre échanges et lors d'entretiens supplémentaires, et a servi de base à la feuille de route. La feuille de route à plusieurs niveaux se compose de trois tableaux présentant les actions consolidées à court terme, à moyen terme et à long termes identifiées sur la base de l'étude cartographique qui sera mise à disposition dans un document d'information¹. Les deux documents ont fait l'objet d'une brève période d'examen ouverte à tous les participants et contributeurs au processus susmentionné.

4. Conformément au paragraphe 2 de la recommandation 27/3, le Secrétariat a fourni le document révisé aux décideurs et le supplément élargi actualisé pour examen par les pairs par le biais de la [notification n° 2026-058](#) le 22 juillet 2026, avec une date limite pour la transmission des observations fixée au 2 septembre 2026. La présente note propose de réviser le tableau des principes et des garanties supplémentaires axés sur les solutions fondées sur la nature et/ou les approches écosystémiques qui procurent des avantages connexes en matière d'atténuation des changements climatiques, tels qu'ils figurent dans le document d'information à l'intention des décideurs. Le document d'information révisé à l'intention des décideurs et le supplément élargi aux Lignes directrices facultatives seront mis à disposition dans un document d'information.

5. La feuille de route à plusieurs niveaux mentionnée au paragraphe 3 ci-dessus est présentée dans la partie II ci-dessous. La partie III ci-dessous contient un rapport sur le processus d'examen par des pairs, ainsi que le tableau révisé des principes et des garanties supplémentaires axés sur les solutions fondées sur la nature et/ou les approches écosystémiques qui procurent des avantages connexes en matière d'atténuation des changements climatiques mentionnés au paragraphe 4 ci-dessus. Les recommandations formulées à la Conférence des Parties sont présentées dans la partie IV ci-après.

II. Feuille de route à plusieurs niveaux pour renforcer la coopération, la cohérence des politiques et les synergies entre les conventions de Rio

A. Contexte

6. Les actions présentées dans les tableaux ci-dessous visent à renforcer les synergies entre les conventions de Rio d'une manière compatible avec les mandats des conventions et de leurs secrétariats.

7. Entre le 22 avril et le 13 juin 2026, une série de quatre échanges d'informations techniques – deux en ligne et deux en format hybride² – a été organisée en bénéficiant d'une large participation d'experts venant de Parties, d'observateurs et d'autres parties prenantes, afin d'examiner les éléments de base identifiés pour renforcer la cohérence et la coopération en matière de politique générale et de fournir des contributions à l'étude cartographique et à la feuille de route à plusieurs niveaux. Les éléments de base sont structurés autour de huit domaines thématiques :

- (a) Alignement des stratégies nationales : stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, contributions déterminées au niveau national, plans nationaux d'adaptation et objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres;
- (b) Solutions fondées sur la nature et/ou approches écosystémiques;
- (c) Suivi, établissement de rapports et examen;
- (d) Rôle des évaluations scientifiques et des politiques fondées sur des données probantes;
- (e) Gestion des connaissances et renforcement des capacités;

¹ CBD/COP/17/INF/11.

² 1. 22 avril 2026 (en ligne) : <https://www.cbd.int/meetings/CCB-OM-2026-01> ; 2. 6 mai 2026 (en ligne) <https://www.cbd.int/meetings/CCB-OM-2026-02> ; 3. 2-5 juin 2026 (en ligne et à Vilm, Allemagne) : <https://www.cbd.int/meetings/CCB-OM-2026-03> ; 4. 13 juin 2026 (en ligne et à Bonn, Allemagne) : <https://www.cbd.int/meetings/CCB-OM-2026-04>.

- (f) Mobilisation des ressources;
 - (g) Peuples autochtones et communautés locales;
 - (h) Approche à l'échelle de toute la société.
8. Les échanges ont été guidés par les principes suivants :
- (a) Dirigés par les Parties et respectueux des mandats respectifs des trois conventions;
 - (b) Fondés sur la science et éclairés par les évaluations existantes, y compris celles de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'autres;
 - (c) Ouverts et respectueux des différentes perspectives et visions du monde;
 - (d) Axés sur la mise en œuvre, la cohérence et l'impact, plutôt que sur l'harmonisation des procédures;
 - (e) Progressifs et pragmatiques, en s'appuyant sur les mécanismes et décisions existants;
 - (f) Tenant compte des réalités nationales, régionales et locales en matière de mise en œuvre, y compris des capacités et des circonstances nationales.
9. La feuille de route à plusieurs niveaux a été élaborée sur la base de l'étude cartographique mentionnée au paragraphe 3 ci-dessus. Alors que l'étude cartographique a recensé plus de 400 actions possibles pour les huit éléments de base ci-dessus, l'examen a montré qu'un ensemble de cette ampleur ne serait pas réalisable aux fins d'un examen efficace par la Conférence des Parties. En conséquence, les actions ont été consolidées et hiérarchisées selon les critères suivants, à savoir : leur impact potentiel, leur efficacité, leur faisabilité et leur importance stratégique pour le renforcement des synergies, tout en cherchant à préserver le contenu et l'équilibre des options identifiées lors des échanges d'informations techniques. Les Parties qui souhaitent consulter l'ensemble des mesures, ainsi que l'analyse sous-jacente et les informations appuyant cette analyse, sont invitées à se reporter à l'étude cartographique présentée dans le document CBD/COP/17/INF/11.

B. Objectif et champ d'application

10. L'application de la feuille de route à plusieurs niveaux et des actions qu'elle contient devrait être dans l'intérêt mutuel des conventions concernées et compatible avec leurs dispositions, obligations, mandats et objectifs, tout en respectant leur caractère indépendant. Elle devrait en outre respecter les efforts en cours pour renforcer les synergies, tenir compte de la nécessité d'utiliser efficacement les ressources, et aboutir à une meilleure application des conventions concernées et à des processus plus efficaces et rationalisés.
11. La feuille de route et les actions y afférentes sont destinées à servir d'orientations souples pour renforcer la coopération, la cohérence des politiques et les synergies dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de Rio, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, de l'Accord de Paris et du Cadre stratégique 2018-2030 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), ainsi que de leurs processus de suivi.
12. Les actions ont été classées selon les catégories suivantes : court terme (à exécuter d'ici la fin 2028), moyen terme (2029-2030) et long terme (à partir de 2030). Il convient de noter que le succès de leur exécution pourra dépendre du lancement d'activités habilitantes à une date précédant les délais indiqués.
13. Les mesures devraient être adaptées aux circonstances nationales. Toutes les mesures ne seront pas applicables à tous les pays, et certains pays pourront aussi prendre des mesures supplémentaires non incluses dans la feuille de route. Certaines actions peuvent être pertinentes pour renforcer les synergies entre seulement deux conventions de Rio, ou quelques-unes de ces conventions, plutôt qu'entre toutes les conventions de Rio. Les Parties sont encouragées à choisir, parmi les différentes

mesures identifiées, celles qui sont les mieux adaptées pour renforcer les synergies, en fonction de leurs circonstances nationales.

C. Feuille de route à plusieurs niveaux pour renforcer la coopération, la cohérence des politiques et les synergies entre les conventions de Rio

14. La feuille de route est guidée par une vision commune à long terme par laquelle les objectifs des trois conventions de Rio sont poursuivis de manière à se renforcer mutuellement, de sorte que, d'ici à 2030 et au-delà, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la réponse aux changements climatiques et l'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres soient planifiées, financées, mises en œuvre et suivies de manière cohérente à tous les niveaux, dans l'intérêt mutuel des conventions et à l'appui du développement durable.

15. Pour concrétiser cette vision, les actions sont organisées autour de trois horizons temporels qui servent de jalons stratégiques : d'ici à la fin 2028 (court terme), lorsque les bases d'une planification, d'un suivi et d'une coordination cohérents sont établies; d'ici à 2030 (moyen terme), lorsque les stratégies nationales, l'établissement de rapports et le financement alignés deviennent opérationnels; et à partir de 2030 (long terme), lorsqu'une mise en œuvre cohérente et une architecture internationale mutuellement complémentaire sont soutenues. Les activités habilitantes pour un jalon donné peuvent devoir commencer avant l'horizon indiqué.

16. À l'intérieur de chaque horizon, tel qu'il figure dans les tableaux ci-dessous, des actions ont été organisées de manière à fournir une forme de logique de mise en œuvre. Tout d'abord, l'échelle géographique comprend des actions mondiales, suivies par des actions régionales, nationales, et infranationales. Deuxièmement, à chaque échelle géographique, les actions liées aux évaluations, analyses et collecte d'informations sont énumérées en premier lieu, suivies par la mise en œuvre, le suivi et enfin l'établissement de rapports. Enfin, les actions liées aux moyens de mise en œuvre, tels que le renforcement des capacités, le financement et les besoins technologiques, qui ne correspondent pas à ce qui précède, sont énumérées.

17. Dans les tableaux ci-dessous, la colonne « Qui est responsable » identifie les acteurs censés diriger ou contribuer à chaque action. Les Parties sont les principaux acteurs responsables de la mise en œuvre, agissant par l'intermédiaire de leurs correspondants nationaux et des ministères compétents; les secrétariats des conventions de Rio et le Groupe de liaison mixte jouent un rôle de facilitation et de coordination; les donateurs et les mécanismes de financement fournissent des ressources; d'autres acteurs pertinents – y compris les peuples autochtones et communautés locales, les organisations de la société civile, la communauté scientifique et le système des Nations Unies – contribuent à des rôles de soutien.

Tableau 1
Court terme (entre maintenant et la fin de 2028)

	<i>Action</i>	<i>Échelle</i>	<i>Élément de base</i>	<i>Qui est responsable</i>
i.1	Entreprendre une cartographie croisée des objectifs à l'échelle de la Convention dans les Conventions de Rio et les Objectifs de développement durable afin de recenser les domaines d'alignement et d'éclairer l'élaboration ou la révision de stratégies nationales cohérentes.	International	Alignement des stratégies et plans nationaux	Parties; secrétariats des conventions de Rio; organismes des Nations Unies
i.2	Évaluer les obligations en matière d'établissement de rapports et identifier les défis et les lacunes communs en matière de suivi et d'établissement de rapports, et formuler des recommandations, puis charger l'IPBES/GIEC/SPI de fournir des avis sur	International	Planification, suivi, établissement de rapports et examen	Parties; secrétariats des conventions de Rio; Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

	<i>Action</i>	<i>Échelle</i>	<i>Élément de base</i>	<i>Qui est responsable</i>
	les approches à adopter pour déployer des mesures, des normes et un rapport coût-efficacité communs pour un système de suivi, d'établissement de rapport et d'examen synergique.			(IPBES)/Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)/Interface science-politique (SPI) de la CCNUCC
i.3	Fournir des données probantes et des arguments économiques en faveur des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques, y compris les paramètres de rentabilité, les compilations de ROI/études de cas, les projets pilotes sur les avantages pour la santé et la façon d'identifier et de gérer les compromis.	International	Solutions fondées sur la nature et/ou approches écosystémiques	Secrétariats des conventions de Rio; IPBES/GIEC/SPI; chercheurs; organisations de parrainage
i.4	Promouvoir l'adoption des Lignes directrices facultatives de la CBD sur les solutions fondées sur la nature et/ou les approches écosystémiques et son supplément au sein de la CCNUCC et de la CNULD – les ancrer dans les décisions de la Conférence des Parties, en transposant le supplément dans un Cahier technique accessible.	International	Solutions fondées sur la nature et/ou approches écosystémiques	Parties; secrétariats des conventions de Rio; Groupe de liaison mixte
i.5	Inviter une collaboration entre le GIEC, l'IPBES et le SPI de la CNULD (et engager le nouveau ISP-CWP) dans le cadre de travaux, de dialogues et d'évaluations conjoints, en renforçant le travail sur une terminologie commune, en connectant leurs correspondants nationaux et en soutenant les groupes techniques ou groupes d'experts avec des définitions et terminologies existantes dans toutes les conventions, les interfaces science-politique et les caucus des peuples autochtones et communautés locales.	International	Interface science-politique et prise de décision fondée sur des données probantes	Parties; IPBES/GIEC/SPI; organes subsidiaires/Conférences des Parties, caucus des peuples autochtones et communautés locales
i.6	Renforcer la collaboration entre les mécanismes de participation des observateurs (groupes/caucus) dans l'ensemble des conventions de Rio.	International	Approche à l'échelle de toute la société	Parties; correspondants nationaux; secrétariats des conventions de Rio; groupes/caucus
i.7	Mettre en place des données partagées et interopérables, des systèmes de suivi et d'établissement de rapports dans l'ensemble des conventions de Rio, en s'appuyant sur des collaborations fructueuses, telles que le Cadre pour le suivi de la restauration des écosystèmes (FERM).	International	Planification, suivi, établissement de rapports et examen	Parties; ministères compétents; équipes chargées des données et de l'informatique au sein des secrétariats des conventions de Rio
i.8	Recueillir et évaluer des études de cas, les meilleures pratiques de base et les partenariats/platformes réussis à l'échelle de toute la société pour guider le renforcement de la coopération, de la	National	Approche à l'échelle de toute la société	Parties; correspondants nationaux; organismes des Nations Unies; organisations de la société civile

	<i>Action</i>	<i>Échelle</i>	<i>Élément de base</i>	<i>Qui est responsable</i>
	cohérence des politiques et des synergies entre les conventions.			
i.9	Organiser des dialogues et des consultations multipartites entre les conventions afin d'évaluer les actions, les lacunes et les synergies, y compris des sessions de négociation à l'intention des organisations de la société civile lors des Conférences des Parties.	National	Approche à l'échelle de toute la société	Parties; correspondants nationaux; organisations de la société civile/femmes/réseaux des peuples autochtones et communautés locales
i.10	Élaborer des plans nationaux harmonisés qui font collectivement avancer les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming Montréal, de l'Accord de Paris et les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres (LDN) en utilisant des approches intégrées, inclusives et consultatives, appuyées par les informations les plus récentes, tout en respectant les différents systèmes de connaissances.	National	Alignement des stratégies et plans nationaux	Parties par l'intermédiaire des ministères compétents, en coopération avec les peuples autochtones et communautés locales, les organisations de la société civile, les universités. Secrétariats des conventions de Rio et organismes d'appui aux orientations
i.11	Mettre en place des mécanismes/platformes nationaux de coordination avec la participation régulière des correspondants nationaux, des ministères compétents et des parties prenantes chargés de déterminer et de gérer les compromis entre les conventions par le biais de la planification nationale et de la mise en place d'une architecture nationale commune de présentation des rapports.	National	Alignement des stratégies et plans nationaux	Parties; correspondants nationaux; ministères compétents
i.12	Renforcer conjointement les capacités en matière de planification intégrée et de suivi harmonisé, y compris des méthodologies pour éclairer les indicateurs, les systèmes de gestion des données et le soutien accru à la transparence (comme l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence).	International	Gestion des connaissances et renforcement des capacités	Parties; donateurs; centres (infra-) régionaux de renforcement des capacités, secrétariats des conventions de Rio
i.13	Faciliter les échanges techniques réguliers et la sensibilisation des correspondants nationaux des conventions de Rio aux avantages de l'alignement et renforcer les capacités par l'apprentissage et la formation par les pairs.	Régional	Transversal/général	Secrétariats des conventions de Rio; organismes des Nations Unies; centres (infra-) régionaux de renforcement des capacités
i.14	Élaborer des orientations et des outils communs pour une planification nationale alignée (NBSAP/NDC/NAP/LDN) afin de permettre une hiérarchisation des actions dans les écosystèmes à forte teneur en carbone/à forte biodiversité – en utilisant les évaluations et les orientations pertinentes de toutes les conventions – y compris l'utilisation des options de	International	Gestion des connaissances et renforcement des capacités	Secrétariats des conventions de Rio; Groupe de liaison mixte

	<i>Action</i>	<i>Échelle</i>	<i>Élément de base</i>	<i>Qui est responsable</i>
	réponse de l'Évaluation de l'IPBES et l'évaluation de l'utilité et de l'adoption des orientations.			
i.15	Renforcer les fonctions du Groupe de liaison mixte (dotation en personnel, appui aux réunions, renforcement des capacités par le biais du programme commun de renforcement des capacités) et y affecter des ressources adéquates, en fonction du mandat et des responsabilités que les Parties lui ont assignés.	International	Gestion des connaissances et renforcement des capacités	Parties; donateurs; secrétariats des conventions de Rio; Groupe de liaison mixte
i.16	Renforcer les mécanismes d'apprentissage par les pairs et de partage des connaissances entre les conventions afin de soutenir le renforcement des capacités, la coordination et le partage des bonnes pratiques entre les Parties et les parties prenantes.	International	Gestion des connaissances et renforcement des capacités	Parties; donateurs; secrétariats des conventions de Rio; Groupe de liaison mixte; observateurs universitaires/du milieu de la recherche
i.17	Favoriser des synergies dans le cadre de mécanismes de financement et de la conception de projets, y compris l'utilisation de critères harmonisés entre les principaux fonds, de mécanismes d'incitation pour les projets intégrés offrant des avantages connexes et du soutien continu du FEM (programmes intégrés, fenêtre de cohérence des politiques).	International	Mobilisation des ressources	Parties, donateurs, organismes d'exécution
i.18	Adopter des arrangements harmonisés, y compris les mandats et le mode de fonctionnement, selon qu'il convient, entre le SB8J de la CBD, les caucus des peuples autochtones et communautés locales de la CNULD et le LCIPP de la CCNUCC.	International	Contributions et droits des peuples autochtones et communautés locales	Parties
i.19	Renforcer la participation des peuples autochtones et communautés locales dans toutes les conventions dans le cadre des délégations et des positions nationales, par le biais de réunions informelles conjointes des peuples autochtones et communautés locales dans toutes les conventions, et la coopération entre les caucus des peuples autochtones et communautés locales, du SB8J et de la CNULD, afin de garantir des synergies dans les positions de toutes les conventions.	International	Contributions et droits des peuples autochtones et communautés locales	Parties; secrétariats des conventions de Rio; caucus des peuples autochtones et communautés locales

Tableau 2
Moyen terme (2029 à 2030)

	<i>Action</i>	<i>Échelle</i>	<i>Élément de base</i>	<i>Qui est responsable</i>
ii.1	Etudier les possibilités de mise en œuvre coordonnée et harmonisée des cibles et des cadres pour l'après-2030 dans l'ensemble des conventions de Rio et du programme de développement pour l'après-2030.	International	Alignement des stratégies et plans nationaux	Parties; secrétariats des conventions de Rio; organisations intergouvernementales; acteurs non étatiques
ii.2	Renforcer l'intégration des connaissances scientifiques traditionnelles dans les évaluations et la prise de décision, cartographier leur influence dans les messages des interfaces science-politique, et créer une base de connaissances partagée entre les organes consultatifs, les interfaces science-politique, et les organisations de peuples autochtones et communautés locales, en vue d'évaluations communes.	International	Interface science-politique et prise de décision fondée sur des données probantes	Secrétariats des conventions de Rio; IPBES/GIEC/SPI; SB8j/Plateforme des communautés locales et peuples autochtones; milieu universitaire
ii.3	Harmoniser la mise en œuvre des plans d'action des trois conventions en matière d'égalité des sexes, associer systématiquement les groupes de femmes à tous les processus et renforcer la culture numérique et la capacité technique des femmes et des communautés rurales à promouvoir la prise en compte de l'égalité des sexes.	International	Transversal/Général	Parties; correspondants nationaux; groupes
ii.4	Coordonner les approches entre les secteurs/thèmes partagés (p. ex., foresterie, océan, faune, pollution, eau, systèmes alimentaires).	National	Alignement des stratégies et plans nationaux	Correspondants nationaux; ministères compétents
ii.5	Utiliser la résilience écologique, y compris dans les écosystèmes d'eau douce, comme prisme pour examiner et aligner les stratégies et plans nationaux (NBSAP, NDC, NAP, cibles NDT et plans nationaux de lutte contre la sécheresse).	National	Alignement des stratégies et plans nationaux	Parties; correspondants nationaux; autorités nationales compétentes
ii.6	Intégrer les solutions fondées sur la nature et/ou les approches écosystémiques dans le développement national, la planification sectorielle et spatiale et dans les NBSAP/NDC/NAP/NDT, en tant que mécanisme de prestation de base, soutenu par des modèles et des paramètres normalisés pour soutenir la conservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes, en donnant la priorité à la conservation et à la restauration des écosystèmes à haute teneur en carbone et à haute biodiversité.	National	Solutions fondées sur la nature et/ou approches écosystémiques	Parties; organismes de réglementation

	<i>Action</i>	<i>Échelle</i>	<i>Élément de base</i>	<i>Qui est responsable</i>
ii.7	Donner la priorité aux solutions fondées sur la nature et/ou aux approches écosystémiques dirigées par les communautés, par des femmes ou par des peuples autochtones et communautés locales, qui sont inclusives dans leur conception.	National	Solutions fondées sur la nature et/ou approches écosystémiques	Parties; donateurs; réseaux de femmes et de peuples autochtones et communautés locales
ii.8	Élaborer des outils, des orientations et des points d'entrée thématiques concrets pour l'ensemble de la société (par exemple, communautés de pratiques des systèmes alimentaires) et des plateformes de mise en relation des gouvernements avec les acteurs et les bailleurs de fonds de l'ensemble de la société.	National	Approche à l'échelle de toute la société	Parties; Groupe de liaison mixte; organismes des Nations Unies
ii.9	Mettre en place des systèmes nationaux intégrés d'information sur l'environnement qui consolident la collecte et l'utilisation des données dans les trois conventions, lorsque cela est possible, et outiller les acteurs nationaux pour les générer, y accéder et les utiliser.	National	Planification, suivi, rapports et examen	Parties; ministères compétents
ii.10	Mettre au point des systèmes de suivi, d'établissement de rapports et d'examen qui facilitent l'interopérabilité entre les conventions de Rio, si possible, ancrés dans des mécanismes formels de coordination nationale.	National	Planification, suivi, rapports et examen	Parties; secrétariats des conventions de Rio
ii.11	Élaborer des indicateurs pour mesurer la cohérence des politiques et la mise en œuvre synergique (un « bilan des synergies nationales »), l'efficacité de la coopération, la mise en œuvre des garanties sur le terrain et la participation multipartite dans l'ensemble des conventions de Rio.	National	Planification, suivi, établissement de rapports et examen	Parties
ii.12	Harmoniser progressivement et cartographier les stratégies, les cibles et les indicateurs nationaux dans l'ensemble des conventions de Rio et des Objectifs de développement durable, en tant que base pour avoir des données partagées et des rapports rationalisés.	National	Planification, suivi, établissement de rapports et examen	Parties; correspondants nationaux; appui technique des partenaires
ii.13	Renforcer le suivi synergique communautaire, dirigé par les jeunes et par les femmes, en intégrant les connaissances traditionnelles dans les rapports nationaux, avec des canaux de soutien et de participation dédiés qui appuient un suivi harmonisé dans l'ensemble des conventions de Rio.	Infranational	Planification, suivi, établissement de rapports et examen	Parties; secrétariats des conventions de Rio; peuples autochtones et communautés locales; groupes de femmes et de jeunes
ii.14	Élaborer des plans de financement nationaux intégrés, fondés sur des examens nationaux des dépenses (par	National	Mobilisation des ressources	Parties; organismes des Nations Unies

	<i>Action</i>	<i>Échelle</i>	<i>Élément de base</i>	<i>Qui est responsable</i>
	exemple, en élargissant la méthodologie BIOFIN aux trois conventions).			
ii.15	Coordonner les efforts déployés dans l'ensemble des conventions de Rio afin d'identifier les mécanismes d'incitation, y compris les subventions, qui sont néfastes pour la biodiversité et les supprimer, les éliminer progressivement ou les réformer, afin d'aligner les dépenses publiques sur les Conventions de Rio d'ici à 2030 (conformément à la cible 18 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal).	National	Mobilisation des ressources	Parties; ministères compétents; centres (infra-) régionaux de renforcement des capacités
ii.16	Accroître le financement des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques par le biais de programmes et de mécanismes de financement nationaux et internationaux, en impliquant les ministères des finances, les plateformes de financement communes / appels partagés, une plus grande précision des projets et une formation des organismes nationaux au sujet des mécanismes de financement pertinents.	National	Mobilisation des ressources	Ministères compétents; donateurs
ii.17	Renforcer les partenariats entre le secteur privé et les communautés, et intensifier la hiérarchisation des financements pour les projets qui permettent d'atteindre les objectifs de l'ensemble des conventions de Rio.	National	Mobilisation des ressources	Parties; ministères compétents; donateurs; secteur privé; peuples autochtones et communautés locales/organisations de femmes
ii.18	Renforcer la participation des peuples autochtones et communautés locales à la coordination nationale – conseils consultatifs permanents / plateformes avec des mandats et des ressources clairs – et intégrer les connaissances et les représentants des peuples autochtones et communautés locales dans les NBSAP, NDC et NAP, le suivi et la mise en œuvre, en reconnaissant les connaissances traditionnelles aux côtés de la science.	National	Contributions et droits des peuples autochtones et des communautés locales	Parties; correspondants nationaux; secrétariats des conventions de Rio; organisations de peuples autochtones et communautés locales
ii.19	Renforcer et financer la participation des peuples autochtones et communautés locales, des femmes, des jeunes et des acteurs locaux, y compris les partenariats multipartites, au moyen d'un financement alloué à la participation, à des approches fondées sur les droits, à des programmes de financement communautaires et à des mécanismes d'incitation.	National	Approche à l'échelle de toute la société	Parties; coopération multilatérale/bilatérale; bailleurs de fonds
ii.20	Promouvoir la production et l'adoption de la science dans les pays en	International	Interface science-politique et prise de	Parties; IPBES/GIEC/SPI

	<i>Action</i>	<i>Échelle</i>	<i>Élément de base</i>	<i>Qui est responsable</i>
	développement, et créer des financements et des espaces pour des connaissances transformatrices et créées conjointement au sein des interfaces science-politique.		décision fondée sur des données probantes	
ii.21	Élaborer des orientations pour améliorer la cohérence des rapports – reconnaître les liens avec les autres cadres de Rio, cartographier les points de connexion des données partagées.	International	Gestion des connaissances et renforcement des capacités	Parties; secrétariats des conventions de Rio
ii.22	Elaborer une infrastructure commune, ouverte et interopérable de données relatives aux politiques, et des bases de données communes pour une utilisation à l'échelle de toutes les conventions (approche unifiée au niveau des Nations Unies), assorties d'un renforcement des capacités nécessaire.	International	Gestion des connaissances et renforcement des capacités	Parties; secrétariats des conventions de Rio; organismes des Nations Unies; organisations chargées des données
ii.23	Intégrer des indicateurs de connaissances traditionnelles dans toutes les conventions – y compris la participation effective des peuples autochtones et communautés locales aux organes et processus connexes, en harmonisant les indicateurs relatifs aux peuples autochtones et communautés locales dans la mesure du possible.	International	Contributions et droits des peuples autochtones et communautés locales	Parties; Secrétariats des conventions de Rio; Groupe de liaison mixte; IPBES/GIEC/SPI; SB8J/LCIPP

Tableau 3
Long terme (fin 2030 et au-delà)

	<i>Action</i>	<i>Échelle</i>	<i>Élément de base</i>	<i>Qui est responsable</i>
iii.1	Harmoniser les délais de présentation et d'établissement des rapports entre les conventions (NDC, NBSAP, NAP, cibles LDN, plans de lutte contre la sécheresse, rapports nationaux et les rapports de transparence biennaux (BTR))	International	Transversal/Général	Parties
iii.2	Envoyer des signaux politiques exhortant les pays à reconnaître et à renforcer les droits des peuples autochtones et communautés locales et des femmes, y compris le régime foncier, dans la législation, l'aménagement du territoire et le système de suivi, de notification et de vérification (MRV), notamment en rendant opérationnel le Nexus F16 de l'IPBES et l'indicateur 22.1 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.	National	Contributions et droits des peuples autochtones et communautés locales	Parties; peuples autochtones et communautés locales
iii.3	Développer des taxonomies financières durables cohérentes couvrant la biodiversité, le climat et les terres.	International	Mobilisation des ressources	Parties; organismes des Nations Unies; donateurs, banques et fonds multilatéraux de développement

	<i>Action</i>	<i>Échelle</i>	<i>Élément de base</i>	<i>Qui est responsable</i>
iii.4	Harmoniser l'architecture financière internationale (BMD, fonds multilatéraux) pour favoriser les synergies.	International	Mobilisation des ressources	Parties; organismes des Nations Unies; donateurs, banques et fonds multilatéraux de développement

III. Supplément aux Lignes directrices facultatives pour la conception et la mise en œuvre efficace des approches écosystémiques en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe naturelle

18. Des communications soumises à un examen par des pairs ont été reçues de 14 Parties et de huit observateurs³. Les commentaires portaient sur un large éventail de questions, notamment des améliorations rédactionnelles, des commentaires sur la structure et le champ d'application du document, des points techniques précis, des suggestions de références et d'outils supplémentaires et des observations générales.

19. De nombreuses contributions étaient largement favorables au supplément et à la double structure d'un document condensé à l'intention des décideurs et du supplément technique élargi, tout en proposant des suggestions visant à renforcer la clarté, la cohérence et la rigueur scientifique. Un grand nombre de commentaires concernaient la terminologie et le champ d'application, ainsi que la nécessité d'appliquer les termes choisis de manière cohérente dans l'ensemble du document d'information, du supplément et des annexes. De nombreux commentaires ont également demandé une meilleure articulation de la manière dont le supplément se rapporte aux Lignes directrices facultatives originales et les met à jour, ainsi qu'un alignement plus étroit du texte sur la Convention et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

20. L'accent thématique le plus important a été mis sur les droits et les garanties, y compris les droits et le rôle des peuples autochtones et communautés locales. De nombreux commentaires portaient également sur la hiérarchie des mesures d'atténuation, l'additionnalité et les risques de compensation et de fuites.

21. Les commentaires reçus sur le document d'information révisé à l'intention des décideurs ont été largement répétés dans le tableau sur les principes et les garanties supplémentaires axés sur des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques qui procurent des avantages connexes en matière d'atténuation des changements climatiques. Par conséquent, la seule partie du document qui a été révisée est le tableau sur les principes et les garanties supplémentaires concernant les solutions fondées sur la nature et/ou les approches écosystémiques qui procurent des avantages connexes en matière d'atténuation des changements climatiques. Le reste du document figurant dans l'annexe à la recommandation [27/3](#) reste inchangé. Le tableau révisé est présenté ci-dessous.

Tableau 4

Principes et garanties supplémentaires axés sur des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques qui procurent des avantages connexes en matière d'atténuation des changements climatiques

<i>Thème</i>	<i>Principe</i>	<i>Garantie potentielle</i>
Avantages multiples	Prioriser les approches qui répondent à de multiples défis sociaux, économiques et environnementaux, en recherchant des avantages pour la biodiversité, la sécurité hydrique, les	Planifier les avantages multiples Les solutions fondées sur la nature et/ou les approches écosystémiques qui procurent des avantages connexes en matière d'atténuation des changements climatiques et soutiennent les cibles 8

³ Voir www.cbd.int/notifications/2026-058 pour la liste des auteurs.

<i>Thème</i>	<i>Principe</i>	<i>Garantie potentielle</i>
	services écosystémiques, la résilience et le bien-être humain, sans compromettre la qualité environnementale des écosystèmes dans lesquels ces approches sont mises en œuvre (voir également le principe 10 des Lignes directrices facultatives). Donner la priorité à la protection, à la restauration et à la gestion des écosystèmes et des espèces importants pour l'ensemble du cycle du carbone, y compris la faune sauvage, et contribuer à l'adaptation aux changements climatiques, tout en mettant fortement l'accent sur la préservation de la biodiversité en se concentrant sur les espèces et les écosystèmes vulnérables et sensibles au climat. Assurer l'utilisation d'une combinaison équilibrée d'approches dans l'ensemble des communautés et des différents écosystèmes.	et 11 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal devraient être conçues en tenant compte de leur capacité à offrir des avantages multiples. Il peut s'agir de : a) Évaluer les avantages, les risques et les compromis de certaines actions face à de multiples défis sociaux, économiques et environnementaux, en tenant compte de la vulnérabilité des écosystèmes; b) Établir un ordre de priorité spatiale qui intègre une analyse des risques et des avantages sociaux et environnementaux des mesures proposées, y compris l'intégrité écologique et la connectivité des écosystèmes; c) Sur des zones plus vastes, chercher à atteindre un équilibre entre les mesures qui donnent la priorité à plusieurs avantages, communautés et écosystèmes, afin que tous les efforts ne soient pas dirigés vers des écosystèmes à forte teneur en carbone; d) Consulter les acteurs appropriés sur les compromis entre les différents avantages et les risques reconnus dans la comparaison des actions proposées, dans le cadre d'un processus de consultation orienté vers le consentement libre, préalable et éclairé, dans le cadre de processus décisionnels participatifs.
Urgence	Tenir compte de l'urgence pressante des crises de la biodiversité et du climat, ainsi que de la longévité des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Les mesures qui réduisent les émissions ou renforcent les absorptions et protègent ou restaurent la biodiversité à court terme avec un effet immédiat, continu et permanent sont plus précieuses que celles dont les résultats ne se concrétisent que sur une période plus longue ou temporaire. Éviter le piège de privilégier la vitesse à la résilience (voir « permanence et impacts à long terme » ci-dessous).	Prévoir les résultats en matière de carbone et de biodiversité à travers le temps Les solutions fondées sur la nature et/ou les approches fondées sur les écosystèmes qui procurent des avantages connexes en matière d'atténuation du changement climatique devraient être sélectionnées sur la base d'une évaluation des résultats attendus, lorsque ces informations sont disponibles. Les avantages pour la biodiversité devraient être pris en compte et calculés. Le coût par tonne d'équivalent dioxyde de carbone devrait être pris en compte et, conjugué aux considérations de résilience, pourrait, par exemple, aider les pays à déterminer les types de mesures de conservation, de restauration ou de gestion les plus adaptées à une zone donnée. Les interventions urgentes post-catastrophe peuvent également offrir des opportunités d'améliorer les avantages pour la biodiversité.
Hierarchie des mesures d'atténuation	Donner la priorité à la prévention de nouvelles pertes ou dégradations des stocks de carbone et, de manière complémentaire et simultanée lorsque les circonstances nationales le permettent, promouvoir la restauration des écosystèmes dégradés et la reconstitution de leurs stocks de carbone. Ce principe est étroitement lié au principe d'urgence et aux principes des	Utiliser la hiérarchie des mesures d'atténuation La hiérarchie des mesures d'atténuation devrait être prise en compte dans les solutions fondées sur la nature et/ou les approches écosystémiques qui procurent des avantages connexes en matière d'atténuation du changement climatique. Lorsqu'il y a un choix entre réduire les incidences négatives sur la biodiversité et les émissions en empêchant la perte ou la dégradation des écosystèmes naturels (par exemple, la déforestation) et les absorptions d'émissions en restaurant les écosystèmes naturels, et

<i>Thème</i>	<i>Principe</i>	<i>Garantie potentielle</i>
	avantages multiples énoncés ci-dessus. Les émissions résultant de la destruction d'un écosystème naturel sont quasi instantanées, tandis que les absorptions de carbone résultant de la restauration complète d'une surface équivalente du même écosystème prendront généralement de nombreuses années.	que chaque option présente des avantages similaires en termes d'atténuation, une hiérarchie des mesures d'atténuation devrait être utilisée pour éviter d'autres incidences négatives avant de restaurer les écosystèmes dégradés. Lorsque des avantages comparables peuvent être obtenus soit en prévenant la perte ou la dégradation, soit en restaurant les écosystèmes dégradés, la meilleure approche consiste à éviter une perte supplémentaire de biodiversité ou une dégradation supplémentaire des écosystèmes.
Additionnalité	Comptabiliser uniquement les avantages pour la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes ou les réductions ou absorptions d'émissions de carbone qui n'auraient pas eu lieu autrement (c.-à-d. les nouveaux avantages découlant d'une activité). L'additionnalité est une exigence clé lorsque des crédits de carbone sont générés, échangés ou retirés; les solutions fondées sur la nature et/ou les approches écosystémiques qui procurent des avantages connexes en matière d'atténuation des changements climatiques sans faire partie d'un système de crédits de carbone ne doivent pas toujours considérer l'additionnalité comme un produit livrable, sous réserve que d'autres avantages connexes soient garantis.	Assurer l'additionnalité Les solutions fondées sur la nature et/ou les approches fondées sur les écosystèmes qui procurent des avantages connexes en matière d'atténuation des changements climatiques devraient être conçues sur la base d'une évaluation rigoureuse de l'additionnalité, conformément aux normes carbone acceptées, y compris celles convenues dans le cadre de l'Accord de Paris. La réduction nette des stocks de carbone dans tous les réservoirs de carbone organique (en surface et sous terre dans le cas des écosystèmes terrestres, et à proximité des côtes et zones pélagiques ou en eaux plus profondes dans le cas des écosystèmes marins) devrait être évitée.
Permanence et impacts à long terme	Prioriser les activités où les réductions ou absorptions d'émissions et les avantages pour la biodiversité sont susceptibles d'être durables, en tenant compte des facteurs sociaux et écologiques.	Favoriser la permanence Les solutions fondées sur la nature et/ou les approches fondées sur les écosystèmes qui fournissent des avantages connexes en matière d'atténuation des changements climatiques devraient avoir des résultats durables. Elles devraient protéger, maintenir et restaurer la biodiversité et l'intégrité écologique (état, composition, structure et fonction d'un écosystème). Les mesures devraient être conçues de manière à réduire le risque d'inversion (c.-à-d. la sauvegarde de Cancun) ⁴ , ce qui signifie généralement s'attaquer aux facteurs sous-jacents de la dégradation des écosystèmes et aux obstacles à une restauration des écosystèmes ou à une gestion durable. Les mesures devraient être conçues de manière à assurer la résilience climatique et écosystémique, en donnant la priorité à l'utilisation d'espèces indigènes locales résilientes au climat dans les activités de plantation et de restauration, et en soutenant le rétablissement de la flore et de la faune indigènes,

⁴ Décision 1/CP.16, appendice I, par. 2 f), de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

<i>Thème</i>	<i>Principe</i>	<i>Garantie potentielle</i>
		ainsi que les interactions écologiques qui soutiennent la résilience à long terme. Les systèmes de surveillance devraient être en mesure d'évaluer les inversions éventuelles, et les systèmes de comptabilité du carbone et de la biodiversité ou les systèmes de crédits de carbone devraient inclure des marges de sécurité pour faire face au risque potentiel d'inversions.
Fuites	Éviter le déplacement (« fuites ») des émissions dans une autre zone et les incidences négatives sur la biodiversité. Les fuites peuvent être locales, nationales et internationales.	Éviter les fuites Les solutions fondées sur la nature et/ou les approches fondées sur les écosystèmes qui procurent des avantages connexes en matière d'atténuation des changements climatiques devraient être conçues de manière à éviter les fuites. Lorsque des marchés internationaux du carbone sont utilisés, les promoteurs devraient suivre les lignes directrices actuelles et futures élaborées dans le cadre de l'Accord de Paris, le cas échéant. Les solutions comprennent : a) Localiser les activités d'atténuation dans des paysages bien gérés et dans le cadre d'un plan spatial intégré (voir la cible 1 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal); b) Travailler, dans le cadre de procédures de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, en collaboration avec des acteurs qui dépendent du changement d'affectation des terres pour concevoir conjointement des moyens de subsistance et des trajectoires économiques de substitution, en tenant compte des contextes nationaux et territoriaux, qui n'entraînent pas de fuites ou d'effets de rebond, notamment en réduisant les facteurs sous-jacents de la dégradation des écosystèmes; (c) Entreprendre une comptabilité de la biodiversité et du carbone à l'échelle d'une juridiction ou d'un programme intégré, afin d'incorporer les fuites locales et nationales dans les résultats globaux; d) Evaluer le risque résiduel de fuite aux niveaux local, national et international; e) Soustraire les fuites résiduelles attendues des résultats sur la biodiversité et le carbone dans les programmes de comptabilité ou de crédit carbone, tout en reconnaissant que la perte de biodiversité déplacée par les fuites ne peut pas être directement compensée ailleurs.
Équité, égalité des sexes et droits humains	Adopter une approche fondée sur les droits humains, notamment en respectant et en protégeant les droits et les rôles des peuples autochtones et communautés locales, des femmes et des jeunes, qui sont des acteurs clés à la fois dans la protection et la restauration	Les considérations fondées sur les droits et tenant compte de l'égalité des sexes dans l'utilisation de solutions fondées sur la nature et/ou d'approches écosystémiques qui procurent des avantages connexes en matière d'atténuation des changements climatiques devraient être conçues et mises en œuvre avec la participation et la représentation complètes,

<i>Thème</i>	<i>Principe</i>	<i>Garantie potentielle</i>
	de la biodiversité et dans la mise en œuvre de l'action en faveur du climat. Leurs connaissances traditionnelles, leurs priorités et leurs besoins devraient être pris en compte pour que les actions en faveur de la biodiversité et du climat soient équitables, inclusives, efficaces et fondées sur les droits.	efficaces, inclusives et tenant compte des considérations sexospécifiques des peuples autochtones et communautés locales, des femmes et des jeunes. Il convient d'éviter les actions qui présentent des risques ou impliquent des risques potentiels de dépossession, qui portent atteinte aux droits, qui ne tiennent pas compte du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause ou du partage des avantages, entre autres. Lorsque les risques pour les peuples autochtones et communautés locales, les femmes ou les jeunes ne peuvent pas être totalement évités, un mécanisme de réclamation et de réparation accessible et adapté à la culture devrait être mis en place et maintenu pour permettre aux titulaires de droits concernés de soulever des préoccupations et d'obtenir réparation tout au long du cycle d'un projet donné.

IV. Recommandation

22. Lorsqu'elle examinera le projet de décision figurant dans la recommandation [27/3](#) de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, tel qu'il figure dans la compilation des projets de décision, la Conférence des Parties souhaitera peut-être tenir compte de la feuille de route à plusieurs niveaux présentée dans la partie II ci-dessus, ainsi que du tableau révisé des principes et garanties supplémentaires axés sur des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques qui procurent des avantages connexes en matière d'atténuation des changements climatiques figurant dans le tableau 4 ci-dessus.